

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention des
gouvernements cantonaux

Le 26 mars 2015

13.443 n Iv. pa. CIP-N. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres – Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 26 mars 2015, la Commission des institutions politiques du Conseil national a décidé d'ouvrir une procédure de consultation au sujet de l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre, conformément à l'art. 5, al. 2, de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation.

Le délai de réponse est fixé au **3 juillet 2015**.

L'avant-projet en question vise à modifier l'art. 175 de la Constitution fédérale (Cst.) de sorte que le Conseil fédéral passe de sept à neuf membres. Cela permettrait, d'une part, d'assurer une meilleure représentation des différentes régions du pays et des régions linguistiques et, d'autre part, de répartir la charge de travail du gouvernement – laquelle a considérablement augmenté depuis 1848 – entre davantage de personnes. En outre, il est prévu de maintenir le principe d'une représentation équitable des diverses régions du pays et des régions linguistiques (actuellement « communautés linguistiques » en français) au Conseil fédéral à l'art. 175, al. 4, Cst. ; la disposition serait toutefois reformulée de sorte que les différentes versions linguistiques concordent mieux.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Ces documents peuvent aussi être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Commissions des institutions politiques, secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. : 058 322 99 44 ; fax : 058 322 96 54 ; courriel : spk.cip@parl.admin.ch).



Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cesla Amarelle
Présidente de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG : d

VD, NE, GE, JU : f

BE, FR, VS : d, f

TI : d, f, i

- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)